

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les sols autour des anciennes usines d'incinération ne présentent que de faibles teneurs en dioxines

Les analyses effectuées sur des échantillons prélevés à proximité des anciennes usines d'incinération de Payerne, Penthaz, Puidoux, Yverdon-les-Bains et autour de la SATOM à Monthey ont montré des résultats rassurants par rapport à la présence de dioxines dans les sols. Les seuils d'investigation selon l'ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols (Osol) ne sont pas dépassés.

À la suite de la découverte d'une ancienne pollution des sols aux dioxines à Lausanne en 2021, la Direction générale de l'environnement (DGE) a mené au printemps de cette année des investigations autour des anciennes usines d'incinération de Payerne, Penthaz, Puidoux, et Yverdon-les-Bains. Pour chaque site, les points d'analyses ont été définis à des endroits où les sols sont potentiellement les plus impactés par les émissions passées des usines, à savoir dans des zones de retombées des fumées, exposées aux vents dominants et où les sols n'ont pas été remaniés.

Des résultats rassurants

Aucun échantillon analysé ne dépasse le seuil d'investigation de l'OSol pour les dioxines (20 ng I-TEQ/kg MS), à partir duquel des recherches complémentaires doivent être effectuées. Les atteintes portées au sol près de ces usines sont faibles et ne nécessitent en conséquence pas de mesures particulières. Une campagne d'analyses a également été menée en coordination avec le Canton du Valais aux alentours de l'usine de valorisation thermique de la SATOM à Monthey, sur les deux rives du Rhône. Là aussi, les résultats n'indiquent aucune pollution des sols en lien avec l'exploitation de cette usine.

Autres démarches dans la région lausannoise

De nouvelles démarches sont par ailleurs en cours dans la région lausannoise. Des investigations complémentaires ont été lancées afin de préciser le périmètre concerné par la pollution des sols et, éventuellement, de mettre à jour la carte des recommandations sanitaires publiée en octobre 2021. Une étude a par ailleurs été lancée par Unisanté, en collaboration avec le vétérinaire cantonal, afin de mieux comprendre le lien entre la concentration de dioxines dans les sols et leur présence prévisible chez les poules et dans les œufs. Les résultats de ces démarches devraient

être connus à la fin de l'été.

Les rapports complets des analyses réalisées autour des anciennes usines d'incinération sont disponibles sur le portail dioxine de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/sols-dioxine

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement